

4 SETS

230 Route Départementale

6113 Lieu Dit Baissière

11400 CASTELNAUDARY

R.C.S. CARCASSONNE 524 688 371

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

4 SETS

*230 Route Départementale
6113 Lieu Dit Baissière
11400 CASTELNAUDARY
R.C.S. CARCASSONNE 524 688 371*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
4 SETS
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société a pour objet l'activité de restauration, pizzeria sur place et à emporter.

Une situation intermédiaire de moins de 6 mois, a été établie, à la date du 31 décembre 2023. Les derniers comptes annuels arrêtés sur 12 mois au 31 août 2023, qui n'ont fait ni l'objet d'un audit, ni d'un examen limité font apparaître un volume d'activité de 472 978€, en hausse de 96 868€ par rapport à l'exercice 2022, soit une hausse de 25.76% en valeur relative.

De plus, la marge brute globale s'élève à 318 833€, soit une hausse de 27.15% par rapport à 2022.

Par ailleurs, l'excédent brut d'exploitation s'élève à 19 008€, contre un excédent brut négatif à hauteur de 9 820€ pour l'exercice 2022. Cette hausse s'explique principalement par une hausse des ventes de prestations de services à hauteur de 25.76%.

Cette hausse de l'activité est notamment compensée par une hausse de la consommation de matières premières à hauteur de 24.15% ainsi qu'une hausse des frais de personnel à hauteur de 22.58%.

Le résultat d'exploitation s'élève à 11 869€, contre un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de 16 964€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 28 833€.

Les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social et s'élèvent à 63 706€.

Les dettes sont constituées principalement de dettes financières pour 40 186€, de dettes fournisseurs pour 17 658€ et de dettes fiscales et sociales pour 39 702€.

Les disponibilités s'élèvent à 55 334€ et représentent 34% du total bilan (161 252€)

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est supérieur à la moitié du capital social.

Fait à Valence, le 7 mars 2024
Pour la société CRC
Commissaire aux comptes



Gabriel POLONY

